

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat

**Titre :** Pour que les adolescents ne s'endorment plus sur leur table d'école

**Initiant-e(-s) :** Pauline BLANC

---

**Les adolescents ont un rythme biologique décalé. Ceci signifie que de se lever tôt paraît bien plus compliqué. On pourrait ainsi dire que demander à un adolescent d'être pleinement efficace à 7h30... c'est comme demander à un adulte de l'être à 5h30. Ainsi, il apparaît opportun d'adapter les horaires scolaires à cette réalité.**

Se lever tôt... c'est souvent bien difficile pour les adolescents. Et ceci est expliqué biologiquement : les adolescents ont souvent un retard de phase du rythme circadien. Ceci signifie simplement que leur rythme est décalé. Cette réalité va bien au-delà du simple fait « d'être du matin ou du soir » ou d'une question de volonté.

Ceci a des conséquences sur leur formation. En effet, les horaires d'école ne sont pas adaptés au rythme des adolescents... avec des cours qui peuvent commencer dès 7h30.

Certaines villes ont fait le test : commencer l'école plus tard permet aux adolescents d'améliorer leurs capacités de concentration et d'apprentissage en particulier.

Les horaires des cours sont fixés par les établissements scolaires, respectivement par la Commune selon le cadre posé par le Canton (art. 70 LEO et 56 RLEO).

Ainsi, Lausanne a pleinement la compétence de retarder l'heure de début des cours pour les adolescents (7H-11H).

**Conclusions :**

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Retarder l'heure de début des cours pour les classes de 7H à 11H.

---

Lausanne, le 25 août 2023

Mme Pauline BLANC

Signataire(s) :



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :  
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*